



P.P. CH-1951 Sion

3003 Berne

Poste CH SA

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Madame Simonetta Sommaruga Présidente de la Confédération Palais fédéral Nord



Notre réf. / Votre réf. /

Date

2 4 JUIN 2020

Paquet d'ordonnance environnementales du printemps 2021 - Ordonnance sur les forêts (OFo; RS 921.01)

Madame La Présidente,

Nous vous remercions de nous avoir consulté dans le cadre de la révision mentionnée en titre.

La révision de l'ordonnance sur les forêts concerne un assouplissement des procédures d'autorisation pour la création de places de bois en forêt. Ces infrastructures ne font pas partie du domaine subventionné par notre Canton.

Le canton du Valais salue cet assouplissement sans autre commentaire ni proposition de modification.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat

Christophe Darbella

Le président

Le chancelier

Philipp Spörri

Réponse à envoyer par mail à : polg@bafu.admin.ch